L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 30 AOUT 1893. 66me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres

Dufour & Bonnet, Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS. MERCREDI, 30 AOUT 1893.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

L'Abeille du 1er Septembre

Nous publierons, vendredi, 1er septembre, une Revue complète des opérations financières et commerciales de l'exercice 1892-93 à la Nouvelle-Orléans. Cette Revue renfermera tous les renseignements désirables sur les progrès de l'industrie, l'état des récoltes, les cours des valeurs publiques, etc.

Notre numéro du 1er septembre devant être tiré à un nombre considérable d'exemplaires et expédié dans toutes les directions, les annonces qui y seront insérées auront une très grande circulation. Nous croyons devoir appeler sur ce fait l'attention du commerce et des parties intéressées en général.

VENTES DE CE JOUR.

Bourse des Encanteurs.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—Terrains dans le Troisième District.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—Cottage double en bois, au coin des rues Jersey et Valence, Sixième District.

Bourse St-Charles.

PAR FITZPATRICK & SMITH—Un grand cottage double, rue Lapeyrouse, près Galvez.

PAR ALBERT PAUL—Trois terrains de valeur, convenables pour y bâtir, dans le Troisième District. Résidence confortable en bois à deux étages, No 76 rue Désiré, entre Dauphine et Bourgogne.

PAR LE SHERIF—Propriétés améliorées dans les Premier et Sixième Districts.

L'INDUSTRIE SUCRIÈRE ET LA CRISE ECONOMIQUE.

La Louisiane n'entre pour rien—absolument pour rien—dans la terrible crise financière que traverse le pays, excepté, toutefois, ainsi que la plupart des Etats de l'Union, comme victime innocente des criminelles folies de ses anciens gouvernants. Depuis tantôt trente ans qu'ils dirigent le pays, ces derniers n'ont jamais vu, dans le pouvoir, qu'un instrument qui leur permettait d'exploiter les populations à leur profit et à celui des hommes qui les aidaient à arriver aux places ou à s'y maintenir.

L'agriculture et l'industrie se tiraient d'affaire comme elles pouvaient. N'étaient-elles pas le bien, la chose des spéculateurs, qui servaient de bailleurs de fonds aux républicains? C'est ainsi qu'ont été combinés le bill McKinley, qui a causé tant de mal à l'Union, et la loi Sherman, qui a provoqué la formidable crise financière dont nous souffrons, en ce moment, et dont il est grand temps que nous sortions, comme tout, heureusement, nous le fait espérer—et à bref délai.

Comment la bienfaisante clause relative à la prime accordée au sucre indigène, s'est-elle glissée dans ce funeste tarif? C'est ce qu'il est d'autant plus difficile de s'expliquer, qu'elle était inspirée, en partie, par les ennemis de cette industrie, que les producteurs — ceux du Sud, principalement—n'en voulaient pas et qu'ils la regardaient comme le plus perfide des présents. C'est, cependant, elle qui a donné à la production sucrière une impulsion dont personne ne se doutait—les auteurs de la loi moins que les autres. On reste étonné devant les progrès rapides, presque foudroyants, qui en ont été le résultat. Dès la seconde année, les planteurs de la Louisiane, du Texas, de la Floride; les producteurs du sucre de betteraves, de sorgho, d'érable, du Far West, de l'Ouest et du Nord, se sont aperçus de l'action bienfaisante de cette loi, et ont cherché à en tirer parti.

Nous ne sommes encore que dans la troisième année de la mise en vigueur du régime des primes, et déjà l'on nous annonce un accroissement immense. Voici les chiffres; ils sont éloquents. En 1892, la production totale avait été de 412,893,230 livres de sucre. Nous allons entrer seulement dans le mois de septembre, 1893, et l'on déclare officiellement—c'est le percepteur du Revenu intérieur qui parle—que la production de cette année atteindra le chiffre de 691,459,000 livres—soit, une augmentation de 278,555,770 livres, près de 300,000,000, en une seule année.

De pareils progrès sont le présage d'une prodigieuse fortune pour l'industrie sucrière indigène. En moins de dix ans, c'est-à-dire, avant l'expiration du régime des primes, les Etats-Unis peuvent produire tout le sucre qu'ils consomment, devenir indépendants des Antilles, des Iles Hawaii, du Mexique, et conserver chez eux les énormes sommes d'or qui vont, chaque année, grossir les revenus de l'étranger. Que va-t-il maintenant advenir?

Le rappel de la Loi Sherman est un fait accompli, au moins à la Chambre. Le Sénat suivra-t-il cet exemple? car le bill de l'hon. Voorhies, qui est la grande autorité de la Chambre Haute, en cette matière, ne diffère guère de celui de nos représentants. Il y ajoute seulement une clause en faveur du bi-métallisme, que ceux-ci finiront, sans doute, par accepter. Mais le grand coup est porté. C'est ce que voulaient le législateur et le Président. La confiance va revenir, et les affaires, reprendre leur activité. Il y en a, dès aujourd'hui, des signes évidents.

Mais cette sécurité, recouvrée avec tant de peine, va-t-on la troubler de nouveau, en s'attaquant immédiatement au bill McKinley? Ne craint-on point, par une révision trop précipitée du tarif, de créer une seconde panique, pire, peut-être, que celle dont nous allons sortir, au moment où le pays, après une si terrible secousse, a besoin d'un peu de repos et de paix; et va-t-on, de nouveau, l'alarmer et entretenir, pendant on ne sait combien de mois, l'incertitude sur les résultats de cette révision? Car les débats une fois engagés, nul ne peut dire quand et comment ils se termineront.

Que le Congrès, après avoir réglé la question financière, laisse les populations se remettre, ne fût ce qu'un instant, de la triste alerte. Nous le demandons au nom du commerce, qui a besoin de reprendre, au nom des esprits qui ont besoin de tranquillité, au nom de notre industrie sucrière, qui est en plein élan, et à laquelle, à l'époque de l'année où nous sommes, une autre secousse pourrait être funeste. D'ailleurs, la superbe expérience de cette année exercera, sans aucun doute, dans deux, ou trois mois, une puissante influence sur les décisions du Congrès.

M. Cleveland avait bien raison, quand, en convoquant la session extraordinaire, il bornait les travaux du législateur à la question financière: il avait compris qu'il était dangereux d'agiter ainsi, coup sur coup, et sans désemparer, les deux plus graves problèmes économiques qui puissent préoccuper une nation.

La Salsepareille d'Ayer peut être considérée par ses vertus infaillibles, comme le seul spécifique pour les maladies du sang.

FOR DYSPEPSIA, Indigestion, and Stomach disorders, use BROWN'S IRON BITTERS. All dealers keep it, $1 per bottle. Genuine has trade-mark and crossed red lines on wrapper.

LOUISIANE.

Le *Louisiana Planter and Sugar Manufacturer*, Nouvelle-Orléans, du 26 août:

—LETTRE DE LA PAROISSE IBERVILLE:

Le temps est devenu clair et frais, de chaud et pluvieux qu'il était auparavant. Les nuits sont exceptionnellement fraîches; c'est le temps qu'il nous faut pour couper et rentrer notre maïs et notre fourrage.

Sur Holly Farm, M. Belfort Marionneaux a déjà commencé.

MM. Grace et Le Blanc ont transformé l'habitation Milly, depuis qu'ils en ont fait l'acquisition.

Ils ont établi des fossés partout, doublé le nombre des mulets, augmenté la culture, engraissé les terres. Ils feront tout le maïs et tout le fourrage dont ils ont besoin, pour l'année.

La banque de Plaquemine a repris ses opérations, sur le plan des chèques certifiés.

La soierie Morning Glory, appartenant à la "Plaquemine Lumber and Improvement Co.," a repris ses travaux pour donner de l'emploi à ses ouvriers. Elle paie en nature, en épicerie, vêtements; elle paie aussi le loyer de ses ouvriers, en attendant qu'elle puisse les payer en espèces sonnantes comme auparavant.

La sucrerie des Frères Wilbert a suivi cet exemple et adopté le même plan.

—LETTRE DE LA PAROISSE POINTE-COUPÉE:

Grâce au temps que nous avons, depuis mercredi, le coton et la canne commencent à mûrir. Les nuits sont trop fraîches, ce qui est assez rare au mois d'août, dans le Sud, en particulier, dans la Louisiane.

Nos planteurs sont occupés à couper leur maïs qui est très abondant. Ils en auront plus qu'il ne leur en faut pour leur consommation.

Deux balles de coton ont été expédiées de notre paroisse; la semaine passée; une par M. J. A. Dayries; l'autre, par MM. L. O. Lacoure & Cie.

—Nous lisons dans le *Banner*:

On devrait construire une grande raffinerie dans les environs de l'habitation Poydras, au juge Yoist, à environ un mille au dessus de New Roads. A partir d'Olivia, propriété de M. P. Phillips jusqu'à New Roads, sur une étendue de cinq milles, il y a une série de petites fermes qui se touchent et qui ne portent que du coton. S'il y avait une usine centrale dans ces parages, on s'y adonnerait à la culture de la canne. Naturellement, une usine semblable construirait un chemin de fer à une seule voie qui parcourrait toutes ces petites fermes et transporterait toutes ces récoltes à l'usine. Planteurs, songez qu'il y a là beaucoup d'argent à faire.

Déjà, des capitalistes s'en sont occupés, s'ils s'y décident, ils ne s'en repentiront pas.

—LETTRE DE LA PAROISSE ASSOMPTION:

La canne pousse avec une rapidité prodigieuse. Il lui faudrait, pourtant, une nouvelle pluie. Malgré la disette d'argent, nos cultivateurs ont réussi à faire face à leurs obligations. Ils y ont été aidés par les capitalistes intéressés à la récolte des sucres et des mélasses. Quelques uns étaient venus visiter nos campagnes et avaient été vivement frappés de l'aspect magnifique de nos champs. Le fait est que si le sucre se vend à un prix un peu convenable, nos planteurs feront nécessairement un beau bénéfice.

Parmi les plus belles récoltes de la paroisse, il faut citer celles de Enola et de Glenwood, à MM. Mouson frères. L'idée de l'usine centrale a fait des progrès énormes dans la paroisse Assomption. Il y a quelques années, on n'y comptait que trois vacuum pans; il y en a maintenant neuf. Tout le monde veut avoir des machines perfectionnées et puissantes. Ce que l'on a dépensé parmi nous en appareils propres à la fabrication, est incalculable. Jamais l'agriculture n'a fait autant travailler l'industrie manufacturière.

—LETTRE DE LA PAROISSE CALCASIEU:

Il a beaucoup plu, cette semaine; les champs ont été suffisamment inondés; mais la sécheresse a été trop longue. Il n'est plus temps pour la plante de regagner tout ce qu'elle a perdu. On n'arrivera pas à une bonne moyenne, cette année. Si la pluie avait différé seulement de deux semaines, toute la récolte eut été perdue. Ils seront bien heureux ceux qui pourront encore faire cinq barils par acre. Il a de vastes champs, dont on ne tirera pas un baril, et qui, avant la sécheresse, promettaient d'en fournir quatorze. La plante avait bien poussé; mais elle n'a pu épier. Là même où il y a des épis, ils sont courts, maigres et ils auront un bien pauvre rendement. Il n'y a guère que le riz semé tard qui profitera sérieusement des pluies récentes; il n'avait pas encore pu épier. Il y aura, de ce côté, beaucoup moins de déficit.

Partout où il y a des pompes, on les fait jouer constamment, mais là où l'on n'a pu entretenir de huit à dix pouces d'eau, le rendement sera faible. Il ne faut pas compter sur plus d'un tiers de récolte et en bien des endroits, on fera beaucoup moins encore. Plusieurs fermiers croient, cependant, que les pluies que nous venons de recevoir, amélioreront la situation. En tout cas, la perspective est bien sombre. Il y a, par endroits, du riz d'une très grande hauteur, et dont les épis sont très longs; mais ce cas est extrêmement rare.

—LETTRE DE LA PAROISSE LAFOURCHE:

Il y a, ici, une indifférence manifeste par rapport à la récolte du riz. On ne s'en occupe guère. Il est probable que, quand il sera mûr, on le coupera et on le mettra en meules, en attendant qu'il y ait une hausse dans les prix de vente.

Il n'en est pas de même pour la récolte de cannes. Les planteurs sont enchantés de la situation. Jamais ils n'ont eu une si belle saison; jamais ils n'auront obtenu un aussi abondant rendement.

Sur Laurel Valley, on fait de grands travaux d'amélioration. On agrandit les anciennes machines; on en ajoute de nouvelles.

On élève d'énormes bâtisses. La capacité de la sucrerie sera au moins doublée. La porteuse double a 100 pieds de long; elle a 14 pouces de large sur 12 de profondeur. Les six clarificateurs nouveaux ont, chacun, une capacité de 2,200 gallons. La tour à eau est immense. Les réservoirs sont alimentés par une pompe puissante. Sur la levée, là où s'arrête le tramway, il y a 15,000 barils de charbon, prêts à alimenter la roulaison. Laurel Valley est devenue une de nos belles usines de l'Etat.

IMPRUDENCE FATALE.—Ces derniers jours à Tounin, France, une jeune fille, Henriette Dermy, jouait avec son frère, âgé de huit ans; soudain, ce dernier eut la funeste idée de prendre un fusil qui se trouvait près d'une pile de sacs, et d'ajuster sa sœur en lui disant: "Tiens, regarde, je ne te manquerais pas;" aussitôt le coup est parti, et la pauvre Henriette recevait une balle au-dessus du sein gauche.

La pauvre enfant a eu encore le temps de dire à sa mère accourue: "Ne frappe pas mon frère, va, ce n'est rien." Un instant après, elle s'affaissait évanouie. Le médecin d'Aïn-Tédélès, appelé en toute hâte, lui a donné les premiers soins, sans, toutefois, pouvoir lui extraire la balle.

Purifiez le sang avec la Salsepareille d'Ayer, et vous réaliserez dans quel pauvre état de santé vous viviez auparavant.

INTÉRESSANTE CAPTURE.—Le bookmaker L...., bien connu des parieurs du quartier Poissonnière, vient d'être arrêté d'une façon assez originale, sous l'inculpation de racolage d'argent pour le pari mutuel. Depuis longtemps, il était surveillé par un agent de brigade des jeux qui, comme les carabaniers d'Offenbach, arrivait toujours trop tard.

L.... n'avait pas de lieu de rendez-vous fixe pour recevoir les paris de ses clients; il se rendait, en bicyclette, à domicile, dans les boutiques de coiffeurs ou chez les marchands de vins, etc, et, disparaissait aussitôt qu'il avait reçu l'argent.

Vers midi, au moment où il allait terminer sa tournée quotidienne, il s'attarda chez un restaurateur du boulevard Bonne-Nouvelle, en laissant sa bicyclette sur le trottoir. Au moment, où il sortait, l'agent qui l'avait filé, lui mettait la main au collet juste à l'instant précis où il enfourchait sa bicyclette. D'un brusque mouvement, le bookmaker se dégagea et se mit à fuir à toutes jambes.

L'agent resté seul devant la bicyclette, ne se tint pas pour battu, et prenant l'adresse du fugitif gravée sur la machine, il monta lui-même sur la bicyclette et se rendit au domicile indiqué.

Quelques instants après, arrivait, essoufflé, le malheureux bookmaker, qui tombait entre les bras de l'agent, qui l'avait précédé.

On a saisi sur lui une somme de 5,200 frs. en billets de banque et en or. Le commis du bookmaker, arrêté également, était porteur d'une somme de 700 frs. provenant de Paris.

Les deux coupables ont fait des aveux complets et ont été envoyés au Dépôt.

SUICIDE EXCENTRIQUE.—Un cas de suicide bien étrange vient de se produire à l'asile de Colney Hatch, Angleterre. Une pensionnaire de cet établissement, Anna Karter, âgée de soixante-cinq ans, qui avait la manie invétérée du suicide, a mis fin à ses jours, non par le poison, le revolver, le poignard, la corde ou le charbon, mais en avalant une cuillère longue de quatre pouces et demi.

Au cours de l'enquête ouverte par le coroner du district central Middlesex, le docteur C.-T. Ewart, chargé de l'autopsie, déclara que la défunte, qui était hantée de l'idée de se détruire, se plaignit, le 16 mai dernier, de violentes douleurs accompagnées d'un gonflement dans le côté.

Pressée de questions, la malade avoua avoir avalé une cuiller. Les symptômes continuèrent, en même temps que les souffrances, et, le 30 du même mois, le manche de la cuiller se dessinait à l'intérieur de la paroi abdominale qu'elle soulevait. L'état d'Anna devenait terrible, des crises aiguës se produisaient, et il fallut en arriver à une opération qui ne réussit pas. A la fin, cependant, la pauvre Anna fut débarrassée de son incommode fardeau, mais elle ne survécut guère qu'un mois et demi, le 27 juillet, elle mourut d'épuisement et d'une inflammation d'intestins.

La cuiller, d'après le rapport du docteur Ewart, a effectué dans les entrailles un trajet de 20 pieds (6m60); aussi, lorsqu'elle fut montrée au jury appelé à statuer sur le cas, était-elle quelque peu noircie.

ENTERRÉ VIVANT.—La Cour d'assises du Loiret, France, a condamné, récemment, à dix ans de travaux forcés, une fille Coirée, qui a fait mourir un de ses bébés, âgé de vingt mois, dans des conditions atroces de cruauté.

Se trouvant de nouveau enceinte et ne sachant comment nourrir son premier enfant, elle décida de s'en débarrasser. Voici le moyen effroyable qu'elle employa:

Après l'avoir complètement dépouillé de ses vêtements, qui pouvaient lui servir pour l'enfant qui allait naître, et lui avoir enfoncé un biberon dans la bouche pour étouffer ses cris, elle coucha le pauvre bébé dans un fossé qu'elle avait creusé, puis elle rejeta vivement la terre sur le pauvre martyr, et, comme un des bras s'agitait au dehors, la misérable le rabattit brutalement contre le corps et acheva de combler la fosse.

A l'audience, cette mégère a fait, sans manifester la moindre émotion, le récit de son crime. Elle a avoué être restée tranquillement au bord de la fosse, attendant que la mort eût fait son œuvre.

La terre a remué pendant quelques minutes—a-t-elle dit—puis tout a été fini.

Les jurés ont été, de l'avis de tous, bien indulgents en accordant à l'accusée des circonstances atténuantes.

LE PARRICIDE DE BRUSTHEIM.—La Cour d'assises du Limbourg, en Belgique, a condamné à la peine de mort un mauvais sujet nommé Lambert Hecq, de Brustheim, qui, chassé, en raison de son inconduite, de chez ses parents, était revenu, dans la nuit du 24 avril dernier, tuer son père d'un coup de fusil.

Le jeune misérable s'était introduit dans la maison, par une fenêtre ouverte, et s'était approché, à pas de loup, du lit de son père, qui dormait entre ses deux plus jeunes enfants, ayant la tête du plus petit appuyée sur son bras droit.

Pour éviter d'atteindre ses deux frères, Lambert Hecq avait posé le canon de son fusil sur le visage même de son père et avait pressé la détente.

Quand les deux enfants, réveillés en sursaut par la détonation, sautèrent, épouvantés, au bas du lit, l'assassin avait disparu, mais il avait été aperçu par des voisins au moment où il escaladait la fenêtre, et, malgré ses protestations d'innocence, il fut mis en état d'arrestation.

L'abolition effective de la peine de mort en Belgique (les condamnations capitales n'y sont jamais exécutées), donne comme on le voit, des résultats extrêmement suggestifs.

PROPRIÉTAIRE VAGABOND.—Vers dix heures du matin, un individu vêtu misérablement, se présentait au commissariat de la rue des Prouvaires, Paris, et demandait à parler à M. Véron.

Mis en présence de ce magistrat, cet homme lui fit la déclaration suivante:

—Monsieur le commissaire, je m'appelle le marquis de L...., j'ai vingt-quatre ans, et je suis en état de vagabondage.

Etant au service militaire, j'ai subi six condamnations, et j'ai même été condamné à mort, mais ma bonne conduite m'a toujours valu des réductions de peine. J'ai encore un an à faire avant d'être libéré, et cependant, je suis à Paris, dont le séjour m'est interdit. En plus du vagabondage, je suis donc en rupture de ban.

Si je viens vous demander de m'arrêter, monsieur, c'est que je suis propriétaire et que je possède une fortune de plus de cinq cent mille francs.

Pendant que j'étais en prison, mon frère a été nommé mon tuteur et chargé d'administrer ma fortune; or, à l'heure actuelle, de concert avec un notaire de province, il cherche à me dépouiller, et ce n'est qu'en attirant l'attention sur moi, que je parviendrai à déjouer les agissements des deux complices.

Au premier abord, M. Véron crut avoir affaire à un fou, mais le marquis montra au magistrat des papiers d'une authenticité parfaite, et le commissaire crut devoir lui accorder ce qu'il demandait.

En conséquence, le marquis de L.... a été envoyé au Dépôt.

DRAME DE LA FOLIE.—Dernièrement, à l'arrivée du train de neuf heures dix du matin à la gare Montparnasse, Paris, les voyageurs qui se trouvaient sur les quais ont été mis en émoi par une tentative de suicide commise dans des circonstances particulièrement dramatiques.

Une femme, Virginie M.., âgée de cinquante et un ans, demeurant rue du Château, et qui, depuis longtemps déjà, donnait des signes d'aliénation mentale, avait pénétré dans la gare, demandant son mari, chauffeur sur la ligne.

Tout à coup, la femme M...., prise d'un accès de folie, s'étendit en travers de la voie, à quelques mètres du train qui rentrait en gare. Le mécanicien, prévenu par les cris des spectateurs, renversa la vapeur, pendant que deux employés, saisissant la pauvre folle par ses jupes, la tiraient à eux. Elle fut, néanmoins, atteinte par le chasse-pierre de la machine, qui lui fit à la tête une profonde blessure.

A ce moment, le chauffeur de la locomotive, qui s'était penché pour voir, reconnut sa femme, qu'on emportait ensanglantée. Le pauvre homme fut pris d'un tel saisissement, qu'il s'évanouit dans les bras du mécanicien.

DRAME A BORD.—Une singulière aventure, qui n'a eu heureusement aucune suite fâcheuse, est arrivée à bord du *Norwich*. Ce steamer est un des bateaux qui font le service régulier entre Anvers et Harwitch. Il était parti, à l'heure accoutumée, de cette dernière ville ayant à bord 190 passagers. Dans l'entrepont se trouvaient vingt chevaux et deux cages contenant un tigre royal, en destination au jardin zoologique.

Il était environ 1 heure de la nuit quand l'attention de l'équipage fut attirée par un bruit insolite qui sortait de l'entrepont. Les chevaux faisaient un vacarme étourdissant et donnaient les signes d'une grande frayeur. On examina les choses de près, et l'on constata, non sans frayeur, qu'un des tigres avait brisé sa cage et se promenait, en liberté, entre les chevaux.

Des mesures furent prises immédiatement. On jeta au fauve une abondante nourriture et l'on attacha, devant les box des chevaux, des voiles, afin de cacher ces pauvres bêtes aux yeux du tigre. Chose étrange! aucun cheval n'avait reçu la moindre égratignure.

Pendant le reste du voyage, l'animal fut étroitement surveillé, et quand on arriva à Flessingue, l'administration du Jardin zoologique d'Anvers, ainsi que les autorités du port, furent averties, par télégraphe.

Quand le navire est arrivé à Anvers, une douzaine d'employés du Jardin zoologique se trouvaient au quai avec une cage et de la viande; de plus, les autorités maritimes avaient posté plusieurs hommes armés de fusils. Pendant trois heures, on a travaillé pour faire entrer la bête dans la cage, remplie de viande; elle s'y refusait obstinément, et ce n'est que vers une heure qu'on est parvenu à l'enfermer.

Une grande foule se pressait au quai et suivait, avec attention, les péripéties de cette scène étrange.

IF YOUR BACK ACHES, Or you are all worn out, really good for nothing, it is general debility. Try *BROWN'S IRON BITTERS.* It will cure you, cleanse your liver, and give a good appetite.

LES ENFANTS MARTYRS.—Depuis longtemps, les locataires du numéro 17 de la rue Parmentier, à Neuilly, France, étaient indignés de sévices exercés par la femme Brigaud sur son fils Marius, âgé de trois ans.

Il ne se passait pas de jour qu'on n'entendît le pauvre petit hurler de douleur et crier la faim: sa mère le laissait des journées entières sans nourriture; et, lorsqu'elle était ivre—ce qui arrivait fréquemment—elle le rouait de coups de manche à balai.

Le père, conducteur d'omnibus sur la ligne Filles-du-Calvaire-Ternes, absent toute la journée, n'était jamais témoin de ces scènes ignobles. En rentrant le soir, il s'étonnait de trouver son enfant si chétif. La mère faisait observer que Marius avait de "mauvaises habitudes", et qu'elle était obligée de le corriger.

Ces jours derniers, M. Brigaud changea de service et se trouva régulièrement à son domicile de onze heures du matin à trois heures de l'après midi. Il s'aperçut que son enfant était traité comme un paria, il le déshabilla, et le vit couvert d'ecchymoses. Un médecin appelé par lui, déclara que le pauvre petit se mourait victime de mauvais traitements.

Fondant en larmes, le père alla trouver M. Carpin, commissaire de police, qui, essaya d'interroger l'enfant. Il ne put obtenir que des mots entrecoupés de sanglots:

—Maman.... battre.... manche.... à balai.

La marâtre a été envoyée au Dépôt.

UNE TOUX DÉCHIRANTE

Guérie par le Pectoral-Cerise d'Ayer. Mme. P. D. Hall, 217 Genesee st., Lockport, N. Y., dit:—

"Il y a plus de trente ans, je me rappelle avoir entendu mon père décrire les effets merveilleux du Pectoral-Cerise d'Ayer. Pendant une récente attaque de grippe, qui prit le caractère de catarrhe, inflammation des poumons accompagnés d'une toux aggravante, j'ai fait usage de divers remèdes et ordonnances. Tandis que quelques-unes de ces médecines soulageaient partiellement la toux pendant le jour, aucune d'elles ne produisait d'effet au moment où, essayant de me coucher le soir, j'étais saisie de cette action spasmodique des poumons. Après une douzaine de nuits pareilles j'étais

Presque au désespoir,

et sur le point de passer la nuit dans ma chaise longue pour me procurer le sommeil que je pouvais de cette manière. C'est alors que je me rappelai avoir une bouteille de Pectoral-Cerise d'Ayer. Je pris une cuillerée à bouche de cette préparation dans un peu d'eau et je pus alors me coucher sans tousser. En quelques moments je m'endormis, et ne me réveillai que le lendemain matin entièrement rafraîchie et me sentant beaucoup mieux. J'ai pris tous les soirs, pendant huit jours, une cuillerée, puis peu à peu ai diminué la dose et en quinze jours ma toux fut guérie."

Pectoral-Cerise d'Ayer,

Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Cie., Lowell, Mass.

Prompt à agir, Sûr de guérir.

GONZALES & LAUDUMIEY.

Entrepreneurs de pompes funèbres et embaumeurs.

170 CHEMIN DU BAYOU, 170

Près Remparts.

VOITURES ET TALLY-HOS A LOUER.

Ordres pour enterrements reçus par téléphone jour et nuit.

TÉLÉPHONE NO 479.

21 fév 93—1 an

GOODRICH—Décédé à la Baie St-Louis, lundi, 28 août 1893, à 11 heures 45 minutes, P. M., BOYD McNAIRY GOODRICH, âgé de 36 ans. Ses amis et connaissances ainsi que ceux de son beau-père, M. Numa Dufour, sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu ce matin, mercredi, à 9 heures et demie. Le convoi partira de la résidence de M. Numa Dufour, No 94, avenue Esplanade.

Aux capitalistes.

$200,000 de Bons 4 pour cent de la Nouvelle-Orléans; $75,000 de Bons 5 pour cent de Shreveport; coupons payables le 1er janvier et le 1er juillet. A vendre en quantités à la convenance des acheteurs.

Bons des Etats-Unis achetés et vendus. Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans.

27 août—7t

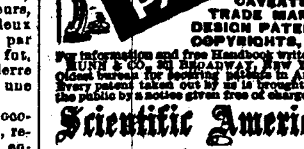

HY WELLMANN, Président. CHAS H. SCHENCK, Vice Président.

Banque d'Epargnes Teutonia,

(TEUTONIA SAVINGS BANK.)

127..........RUE DE LA COMMUNE..........127

Reçoit des dépôts D'UN DOLLAR et au-dessus tous les jours de 9 h. du matin à 3 h. de l'après-midi, et, en outre, le lundi, de 5 h. à 7 h. de l'après midi.

Intérêt, au taux de TROIS POUR CENT par an, payable tous les six mois APRÈS TROIS MOIS.

W. W. WEISS, Caissier. M. ERNEST CASSARD, Payeur.

16 juil—

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales

Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux ilets de la rue du Canal, 2me district

1er nov 92—1 an—mer.jeu.dim

FRANTZ & OPITZ,

Horlogers et Joailliers

No 17 RUE BOURBON,

Près Canal, à une porte de l'entrée de la maison D. H. Holmes.

1er sept

Compagnie d'assurances du Sun Mutual

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Succursale No 68 rue Royale.

Capital payé	$500,000 00
Actif, 1er janvier 1893	1,019,608 33

J. WALLACE JOHNSON, Gérant. CHS. LAUDUMIEY. CHS. D. FOUCHER.

18 juin 93—1 an

Compagnie d'Assurances PHŒNIX de Hartford, Conn.

—SUCCESSEURS DE LA—

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Actif, valeur réelle $5,820,322

Pertes réglées à la Nouvelle Orléans ainsi que le font les Compagnies locales.

JULES TUYES, Agent-Résident.

29mai—1an 39 RUE CARONDELET.

THE Photo Co.

P. E. CARRIERE,

ADMINISTRATEUR,

Coin des rues Canal et Bourbon,

NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Vend tous les ARTICLES PHOTOGRAPHIQUES de toutes descriptions

Nouvelles marchandises—Les derniers modèles comme appareils—Prix de New York.

1er mars—2f p s—dim mer

COMPAGNIE D'ASSURANCE

LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.

Plus de $51,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis

Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091

Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290

Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLÉANS

Gustaf R. Westfeldt, L. C. Fallon, Lucas E. Moore. C. M. Soria.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire

12 nov—92—1 an J. G. PEPPER, Député Sous-Secrétaire.

Montres Américaines Waltham,

FAITES SPÉCIALEMENT POUR

A. M. Hill

BIJOUTIER

113 et 115 RUE DU CANAL, Nlle-Orléans.

Envoyées par express avec pleine garantie sur reçu du prix et C.O.D.

Montres pour Dames, grandeurs exactes, unies ou ciselées.

Diamant au cedtre, or massif	35 00	Montre plaquée or	15 00
Montre en or massif, 14 Karat	25 00	Montre en argent, massif	10 00
Montre en or massif, 10 Karat	20 00	Montre Silverine	8 00

Montres en diamants incrustées, $50.00, $75.00, $100.00.

Prix des Montres pour Messieurs, grandeur moyenne:

Montre en or, massif, 14 Karat	40 00	Montre plaquée, 14 Karat	20 00
Montre en argent, massif	10 00	Montre plaquée, 10 Karat	16 50

Avec garantie pour qualité et le temps.

UN STOCK COMPLET DE MONTRES FINES DE HOWARD. DIAMANTS, BIJOUTERIE ET ARGENT MASSIF.

A. M. HILL,

113 et 115 rue du Canal et 78 rue St-Charles, Nlle-Orléans.

30avril—4m

LA MAISON DE MUSIQUE

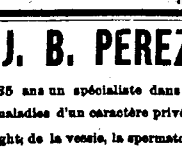

La plus ancienne et la meilleure marché de tous les Etats du Sud, est sans contredit

PHILIP WERLEIN,

135 - - RUE DU CANAL, - - 135

Pianos droits tout neufs à $250. Pianos de seconde main à partir de $75.

Prière de visiter le magasin et de s'assurer de la modicité de nos prix avant d'acheter ailleurs. 2 avr—1 an,dim,mar,ven

Dr J. B. PEREZ,

Depuis 35 ans un spécialiste dans le traitement des maladies d'un caractère privé. Maladies de Bright, de la vessie, la spermatorrhée, le rétrécissement de l'urètre, etc. Impuissance causée par l'âge ou par aucune autre cause.

Maladies des Femmes et leurs irrégularités promptement guéries.

Dr Peres Female Regulating Pills—le remède le plus efficace pour toutes les irrégularités des femmes. A vendre dans toutes les pharmacies. Prix: $1 par bouteille.

DR PEREZ, Bureau 233 rue du Canal, près le Dépôt du Fort Espagnol

13 déc 92—1 an

BUVEZ!!!

L'eau minérale effervescente de la Source d'Abita.

Comme eau de table, elle n'a pas d'égale.—Le remède de la nature pour tous les maux de l'estomac, du foie ou des reins. En vente partout.

30 sept—1 an sam dim

DENTISTES.

Dr CHARLES LANAUX, DENTISTE,

No 196 rue Canal, près Remparts,

Etant de retour dans cette ville, offre à sa clientèle et au public en général ses services professionnels. Le tarif qui suit convaincra chacun de la grande réduction dans ses prix, sans compétition, ce qui met son travail à la portée de tous:

Aurification à $2 00; amalgame $1 00; ciment 50c.; jeu de dents complet (en dentier) $10 00; une dent ou plus sur plaque, de $4 00 à $8 00; couronne en or massif à $10 00; extraction de dents avec l'usage de la cocaïne, 50c.

N'employant pas d'assistant, le Dr Lanaux offre une garantie de 4 ans pour tout ouvrage exécuté par lui.

18mai—1an—DMaJ

C. E. KELLS & M. VIET

CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre rendues le ressort de leur art. ...de palais artificiels.

C. LAZARD & CO., LIMITED,

LES ANCIENS ET POPULAIRES

Marchands de Vêtements Confectionnés

D'ARTICLES DE TOILETTE ET DE CHAPEAUX.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Canal et North Peters.

1er jan—Dim Mar Ven

INSTITUTIONS.

L'INSTITUT COMMERCIAL ST-ALOYSIUS,

Au coin des rues Esplanade et Remparts,

Fera la réouverture de ses classes le LUNDI 4 septembre. Pour toute information, s'adresser à l'institut. 27 aout—1m

Le Président du Collège de Spring Hill

Est en ville, au Collège des Jésuites, rue Baronne. Les parents désirant envoyer leurs enfants à Spring Hill peuvent le voir de 9 heures à 11 heures 30 A. M., et de 1 heure à 4 P. M. tous les jours jusqu'au 6 sept., jour où il partira à 11 heures du matin pour la Mobile.

25 aout—au 6 sept

Collège des Jésuites.

La prochaine session, au Collège des Jésuites, sera ouverte LUNDI, 4 septembre 1893. Les parents désirant mettre leurs enfants au collège pourront voir le préfet d'études tous les jours pendant les vacances, de 9 heures 30 à 11:30 du matin, et 1 heure à 3 heures de l'après-midi. 20 aout—au 4 sept

LE COLLÈGE JEFFERSON, A ST-JACQUES, LNE.,

Sous la Direction des Pères Maristes,

Est à Collège Point, sur le Mississipi, à 50 milles en amont de la Nouvelle-Orléans, avec laquelle il a des communications toutes les heures par bateaux à vapeur et des trains des chemins de fer Vallée du Mississipi et Texas Pacific.

Conditions modérées. La session commence le 5 septembre. Pour des renseignements, s'adresser au Très Rév. J. H. Blenk, S. M., Convent P. O., Paroisse St-Jacques, Lne.

6juil au 5sept—

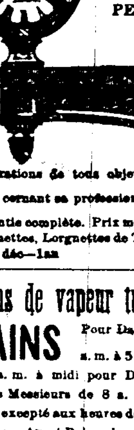

E. BARBIER,

Successeur de S. Fournier,

Horloger et Bijoutier,

60 RUE ROYALE, 60

Entre Bienville et Conti, Nouvelle-Orléans.

MONTRES, PENDULES, DIAMANTS, BIJOUTERIE.

Réparations de tous objets concernant sa profession.

Garantie complète. Prix modérés.

Lunettes, Lorgnettes de Théâtre, Pince-nez!

1er déc—1an

Bains de vapeur turcs et russes.

BAINS Pour Dames, les Lundis de 8 a.m. à 5 p.m; les Vendredis de 8 a.m. à midi pour Dames exclusivement. Pour Messieurs de 8 a.m. à minuit, tous les jours excepté aux heures des jours réservés aux Dames. Aussi Bains chauds et froids de soufre liquide. Etablissement ouvert les Dimanches jusqu'à 4 p. m. A trois ilets de la rue du Canal. Nos 102 à 106 RUE CONTI

BAINS

EUG. GAUPP, Propriétaire. 27 juil 1an

BASILE BARES

FACTEUR DE PIANOS,

84 Rue Royale, Nlle-Orléans

—SEUL AGENT POUR LES—

PIANOS GAVEAU, DE PARIS

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibrés pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.

Accords et [illegible] de pianos une spécialité. 20mars—

Bureau de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands.

No 104 rue du Canal.

Nlle-Orléans, 4 mars 1893.

La compagnie publie l'exposé suivant, couvrant une période de neuf mois, du 1er JUIN 1892 au 28 FÉVRIER 1893:

Primes reçues pendant les dits neuf mois:

Sur risques d'incendie	$114,646 87		
Sur risques maritimes	2,622 06		
Sur risques de rivières	4,091 20		
Primes non acquises pendant les derniers neuf mois de l'année passée, maintenant acquises	36,835 00		
Total			$158,155 15
Moins—Primes non acquises à partir du 1er juin 1892			38,220 00
			$119 935 15
Pertes payées:			
Sur risques de feu..	$48,295 63		
Sur risques maritimes	381 62		
Sur risques de rivières	2 80		
		$48,680 05	
Primes rendues	$13,842 75		
Réassurances	2,353 86		
Dépenses totales	12,553 29		
Taxes	8,827 89		
Frais d'avocat et de cour	431 40		
Compte de courtage	5,286 13		
		$44,295 32	
			$92 975 37
			$26,959 78
Moins—Réserve pour pertes non ajustées			$10,337 00
			$16,622 78
Ajouter: Compte d'intérêt et loyer			$15,360 14
Bénéfice			$31,982 92

La Compagnie possède l'actif suivant:

Billets recevables	3,477 60
Billets garantis par hypothèques et collatéraux	26,605 88
Primes en cours de collection	20,968 85
Propriétés foncières	163,660 55
Argent comptant	18,952 64
Actions de banques (valeur du marché)	6,930 00
Actions d'assurances (valeur du marché)	10,600 00
Actions de chemins de fer (valeur du marché)	10,833 00
Actions de l'Association de l'Opéra Français L'ted (valeur du marché)	1,200 00
Bons à primes (valeur du marché).	28,632 00
Bons 7 pour cent ville de la Nlle-Orléans (valeur du marché)	6,225 00
Louisiana [illegible] new consols (valeur du marché)	18,900 00
Avance sur l'habitation Olivier	6,392 52
Meubles de Bureau, etc	2,400 00
Jugements	600 00
Primes dues par le gouvernement des Etats-Unis	7,699 44
Total	$334,077 48

L'exposé ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.

PAUL CAPDEVIELLE, Président

JULES MONTREUIL, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, en mon bureau, Nouvelle-Orléans, Lne, ce quatrième jour de mars 1893.

JAS. FAHEY, Notaire

SARAVIA.

Régulateur Mexicain Indien pour les dames, purement végétal.

Le plus grand bienfaiteur de la femme dans les cas de menstruations supprimées et douloureuses, Pertes blanches, Flux et Migraine, causés par les menstruations irrégulières.

Demandez à votre pharmacien le SARAVIA, et ne vous laissez pas induire à acheter un autre régulateur avant d'essayer le Saravia.

A vendre par I. L. Lyons & Cie. et tous les pharmaciens.

3 août—1a Jeu Mar Sam

AMUSEMENTS.

WEST END.

Grande Fête Musicale tous les Soirs

—PAR LA—

Célèbre Bande du West End.

AUSSI, RÉ-ENGAGEMENT DE

M. A. R. Knoll et Mlle Marie McNeill,

Les fameux cornetistes du monde pour duos et solos dans des morceaux de choix populaires et classiques.

8 août—

Avis.

Excursions du dimanche à bon marché sur le New Orleans, Fort Jackson & Grand Isle R. R. Les trains partent d'Alger à 8 A. M., et arrivent à 7.05 P. M. Billets, aller et retour, 50c. 75c. et $1.00.

J. S. LANDRY, Surintendant. J. S. LANDRY, Agent général pour le Fret et les Passagers.

25 août—sam et dim

L. Grunewald Co.

Limited.

127 RUE CANAL.

PIANOS NEUFS, $250 et au-dessus.

PIANOS AYANT PEU SERVI, $150 et au-dessus.

PIANOS DE SECONDE MAIN, $25 et au-dessus.

24janv—1an

A vendre

A Mandeville 24 lots de terre premier choix, mesurant 50 pieds de face sur les rues Carondelet et Watterson sur 250 pieds de profondeur, le tout mesure française.

Ces lots sont à proximité du lac et du chemin de fer et vendu à ce jour pour la somme de $65 le lot, $15 comptant et la balance $5 par mois.

Mandeville est le pays le plus sain de la Louisiane, à deux heures de la Nouvelle-Orléans.

Communication facile, belle plage, chasse et pêche en abondance.

Nous prions les amateurs de se hâter car bientôt ces lots doubleront de prix.

S'adresser pour visiter et traiter à M. J. B. Bandot, propriétaire au Clos Vougeot, à Mandeville, ou M. P. L. Fourchy, notaire, 31 1/2 Carondelet, Nouvelle-Orléans. 4 sept—

Autres terrains à vendre.

Les lots ci-dessus étant presque tous vendus nous mettons en vente 10 autres sur la propriété du Clos-Vougeot même. Ces terres sont plantées de vignes en plein rapport et de jeunes pacaniers. Elles sont entourées de bonnes barrières et mesurent 50 pieds de face sur la grande route de Louisburg, Madisonville, Covington et Abita Springs, sur 100 pieds de profondeur. Les lots sont en vente pour la somme de 75, 100 et 125 dollars chacun; 25 dollars comptant et 5 ou 10 dollars par mois au gré de l'acquéreur.

28 oct—

THE LEON QUEYROUZE

Commission Co. Limited,

"GROCERS" EN GROS.

—IMPORTATEURS DE—

VINS ET LIQUEURS

—ET MARCHANDS DE—

Produits des campagnes et de l'Ouest

69 et 71 RUE TCHOUPITOULAS.

Magasin du Bon Marché

61......RUE ROYALE......61

F. ADRIEN BRUNET

Joaillier, Bijoutier, Horloger,

MARCHAND DE

Montres, Pendules, Orfèvrerie Lunettes, Jumelles Diamants, Cannes à pommes d'or et d'argent, etc.

Achat et échange de vieil or et argent.

Montres et Bijoux de tous genres réparés par des ouvriers de première compétence.

14 déc 92—1a

JOURNAUX FRANÇAIS

Echo de Paris, Figaro, Gil Blas, Intransigeant, Lanterne, Petit Journal, Petit Parisien, Leurs suppléments, France Mode, Mode Nationale, P. Echo d Mode, Bon Journal, Caricature, Eclipse, Jnal. Amusant, Jal. des Voyages, Monde Comique, P. Jnal. p. rire, Scien. Ill'rée, etc.

Dépositaires Généraux:

L. DERMIGNY & Cie.

126 W. 25th Street, NEW YORK.

Envois par la Poste dans toute l'Amérique.

DEMANDEZ LA LISTE!

Conditions spéciales aux Marchands

SOARDS'

1893—NEW ORLEANS—1893

City Directory

Est maintenant reconnu comme étant le meilleur Directory qui ait jamais été publié dans cette ville. Une aide de la plus grande valeur pour les négociants. Procurez-vous-le immédiatement.

City Directory (Directory de la ville) prix	$6 00
Business Directory (brochure) prix	$1 00
Mappe de la ville (lithographiée en 3 couleurs)	50

Il ne reste que quelques exemplaires du Directory de 1892, laissés entre les mains de l'éditeur à la suite de décès des souscripteurs.

N'importe lequel des livres mentionnés ci-dessus est envoyé par express ou par la malle dans toutes les parties des Etats-Unis après réception du prix demandé.

L. SOARDS, Editeur, 5 Commercial Place.

17 févr—

CHARTE

—DE LA—

Compagnie d'Assurances des Marchands

(Merchants' Insurance Company)

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que ce 11ème jour de janvier, de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent-quatre-vingt-treize, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la cent dix-septième.

Pardevant moi, George Covington Préot, notaire pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, sont venues et ont comparu personnellement devant moi les différentes personnes dont les noms sont ici inscrits, lesquelles constituent tout le corps des actionnaires enregistrés de la compagnie d'assurances mutuelles des Marchands de la Nlle-Orléans (Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans); elles déclarent que se prévalant des dispositions des lois de cet Etat relatives à la formation de corporations, elles ont convenu et conviennent par les présentes de s'engager, ainsi que telles autres personnes qui pourront plus tard s'associer à elle, à former une corporation et un corps politique en droit pour les objets et fins et en vertu des stipulations et convention qui suivent, savoir:

ARTICLE I.

Le nom et le titre de cette corporation sera "THE MERCHANT'S INSURANCE COMPANY; son domicile est établi dans la ville de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations (citations) et autres procédés légaux seront servis au président de ladite corporation, ou, en son absence au secrétaire.

ARTICLE II.

Cette Compagnie, sous son dit nom corporatif, aura plein pouvoir et pleine autorité d'exister comme corporation avec droit de succession pour une période de quatre-vingt-dix-neuf ans à partir de la présente date; de s'engager par contrat, de poursuivre et d'être poursuivie en justice; d'acheter et de vendre, de louer à bail, d'hypothéquer et donner en garantie des biens meubles et immeubles; d'acheter, prendre, recevoir et détenir tout l'actif, d'assumer toutes les obligations de la "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans", et dans le but d'émettre ses actions (stock) aux actionnaires de la dite "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans" dans la proportion d'une action du capital de cette corporation pour chaque deux actions du capital (stock) de ladite Merchants' Mutual Insurance Company, dûment remis et retournés à cette Compagnie; de conclure des emprunts, d'émettre des obligations, notes et billets et de donner pour cela des garanties (security), de nommer et de désigner des officiers, directeurs, administrateurs, agents et employés; de faire des règlements pour la bonne administration des affaires de la corporation; de modifier et d'amender son gré les dits règlements; d'adopter et d'employer un sceau corporatif et de le rompre ou changer à son gré.

ARTICLE III.

Cette corporation est créée pour faire des affaires d'assurance contre l'incendie, les risques de mer et de rivière dans toutes ses branches, et particulièrement pour faire les affaires dont elle s'occupait sous le nom de "Merchants' Mutual Insurance Company." Son but et son objet sont par les présentes indiqués expressément comme suit:

1. Assurer des maisons de résidence, des magasins ou autres édifices, des meubles meublants, des marchandises ou autres effets et propriétés contre toute perte et tout dommage par le feu.

2. Prendre des risques d'assurance maritime sur le frêt des navires, bateaux à vapeur, articles, produits, marchandises, espèces, lingots commissions, profits, billets de banques, change et autres certificats de dette, profits maritimes et marchandises sur lesquelles on emprunte, et faire toutes les affaires d'assurance ayant rapport ou se rattachant aux risques de transport sur terre.

3. Elle pourra s'assurer contre tout risque qu'elle aura elle-même accepté.

4. Sur livraison au Conseil de Direction de cette Compagnie de tout le fonds-capital de la Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands, le dit Conseil de Direction de cette Compagnie est par les présentes particulièrement et spécialement autorisé à assumer toutes les obligations et à prendre plein droit de propriété de tout l'actif de la dite Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands.

ARTICLE IV.

Le fonds-capital de cette corporation est par les présentes fixé à Trois cent mille dollars ($300,000) divisés en et représentés par trois mille actions de cent dollars chacune. Lesdites actions se paieront en argent lorsqu'on y souscrira, ou elles pourront être émises pleinement payées au pair, en paiement de propriété acquise par ladite compagnie, et surtout elles pourront être émises pleinement payées au pair, par le Conseil de Direction, en échange d'actions de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands dans la proportion d'une action de cette corporation pour deux de ladite Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands. Les actions seront transférables seulement sur les livres de la compagnie et sur livraison des anciens certificats.

Lorsque les gains de l'année fiscale le justifieront, un dividende sera déclaré et payé sur les actions de la Compagnie, pourvu que pas plus de 5 pour cent de dividende par an ne soient payés.

Cette charte prendra effet et cette compagnie sera autorisée à commencer les affaires à partir de la date où la présente sera signée.

ARTICLE V.

Tous les pouvoirs constitués de cette corporation seront placés en et exercés par un Conseil de Direction composé de onze actionnaires, chacun desquels devra posséder pas moins de vingt actions du capital de ladite corporation. Ledit Conseil de Direction sera élu annuellement le deuxième lundi de janvier, chaque année, à partir de l'année 1894, à une réunion générale des actionnaires, qui aura lieu au bureau de la Compagnie après dix jours d'avis au préalable dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toutes les élections se feront par scrutin, et chaque action donnera droit à un vote que le détenteur pourra déposer en personne, ou par procuration. Une majorité des votes donnés sera nécessaire pour élire. Les élections se feront sous la surveillance de trois commissaires que choisira le Conseil de Direction parmi les actionnaires à chaque élection. Dans le cas où on ne parviendrait pas à élire les Directeurs, pour une raison quelconque, le jour fixé, une nouvelle élection aurait lieu dès que cela serait possible, après un avis de 10 jours préalablement publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toute vacance se produisant dans le Conseil de Direction pour une raison quelconque, sera remplie par les autres membres du Conseil pour le terme non expiré. L'année fiscale prendra fin le 31 décembre de chaque année.

A sa première réunion, chaque Conseil de Direction élira parmi ses membres un Président de même qu'il choisira un Secrétaire et Trésorier qui ne sera pas membre du Conseil de Direction.

ARTICLE VI.

Cet acte d'incorporation pourra être changé, modifié ou altéré, ou ladite corporation pourra être dissoute à une réunion spéciale des actionnaires convoqués dans ce but après trente jours d'un avis préalable publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec l'assentiment des trois-quarts des actions représentées à cette réunion.

Tout changement quant au fonds-capital de la dite corporation exigera l'assentiment d'une majorité au montant de tout le fonds-capital; et en outre des trente jours requis de publication préalable, un avis préalable de quarante jours par écrit sera transmis par la poste à chaque actionnaire ainsi que le prescrit la loi.

ARTICLE VII.

Aucun actionnaire ne sera tenu responsable des contrats ou erreurs de la dite corporation pour aucune autre somme que celle de la balance non payée, due par lui sur ses actions de stock qu'il possède; une simple informalité dans l'organisation n'aura pas pour effet de rendre cette charte nulle, ou d'exposer un actionnaire à aucune autre obligation que la balance non payée due sur son stock.

ARTICLE VIII.

Lorsque cette corporation sera dissoute, en par limitation ou pour toute autre cause, ses affaires seront liquidées sous la direction de trois commissaires qui seront choisis parmi les actionnaires, à une assemblée convoquée à cet effet, après avis antérieur pendant trente jours par publication dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec le consentement de la majorité des actions représentées à ladite assemblée. Lesdits commissaires resteront en place jusqu'à ce que les affaires de la corporation aient été entièrement liquidées; et en cas de mort ou d'impossibilité de servir d'un ou de plusieurs des dits commissaires, les autres commissaires, ou le commissaire restant, choisiront parmi les actionnaires un substitut ou des substituts pour remplir les dites vacances.

ARTICLE IX.

Les personnes ci-après nommées constitueront le premier Conseil des Directeurs et serviront comme tels jusqu'au deuxième lundi de janvier 1894 ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus, à savoir: Joseph A. Shakspeare, D. A. Chaffraix, A. Xiques, Paul Capdevielle, Aristide Hopkins, Jayme Magi, John M. Baldwin, H. C. Boucher, Morris W. Smith, James S. Zacharie, W. H. Bofinger; avec ledit Paul Capdevielle comme président.

Fait et passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans le jour et l'an mentionnés ci-dessus, en présence de MM. James Guyol et Rolla A. Tichenor, tous deux de cette ville, témoins compétents qui ont signé les dits à tistes, avec les dites personnes qui ont comparu, et moi, notaire, après que lecture eut été dûment faite.

(Original signé):

H. C. BOUCHER et autres.

JAS. GUYOL,

R. A. TICHENOR.

GEO. C. PREOT, Notaire Public.

Je, soussigné, Annotateur des Hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ces présentes que l'acte d'incorporation susdit de la Compagnie d'Assurances des Marchands, a été dûment enregistré ce jour en mon bureau dans le livre 488, folio

Nouvelle-Orléans, Lne., 11 janvier 1893

(Signé) GEO. GUINAULT

Député Annotateur des Hypothèques.

Je, soussigné, notaire public en et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ceci que la copie ci-dessus mentionnée est une copie exacte de l'acte primitif d'incorporation de la Compagnie d'Assurance des Marchands et du certificat d'enregistrement là-dessus endossé, maintenant enregistré dans les archives courantes de mon acte à notaires.

En foi de quoi j'ai signé et apposé mon sceau à la Nouvelle-Orléans, Lne, le 11me jour de janvier A. D. 1893.

{SCEAU} GEORGE C. PREOT, Notaire Public.

15 janv [illegible]